

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

Introduction

1. À l'invitation du Président du Bureau des Parties contractantes et en accord avec les membres du Bureau, il a été décidé que la réunion du Bureau se tiendra les 5 et 6 mai 2010, à l'hôtel "Golden Tulip Farah", Makhlouf 10, 10.000 Rabat, Maroc (tel: +212 537 734747).
2. Les annotations ci-après à l'ordre du jour provisoire ont été rédigées par le Secrétariat pour aider la réunion dans ses délibérations.

1^{ère} JOURNÉE: MERCREDI 5 MAI 2010

Point 1 de l'OdJ: Ouverture de la réunion (9h – 10h)

3. La réunion sera ouverte par le Président du Bureau, le mercredi 5 mai 2010, à 9 heures.

Point 2 de l'OdJ: Adoption de l'ordre du jour provisoire et organisation des travaux

4. L'ordre du jour provisoire, établi par le Secrétariat, a été distribué sous la cote UNEP/BUR/70/1.
5. La réunion examinera et adoptera l'ordre du jour provisoire. Un service d'interprétation simultanée en anglais, arabe et français sera assuré à toutes les séances.
6. Il est prévu que le Bureau abordera tous les points de l'ordre du jour pendant la journée et demie que dureront ses travaux, y compris l'adoption d'un relevé de ses décisions. Il est envisagé de clore la réunion du Bureau le mercredi 6 mai 2010 à la mi-journée. Le rapport de la réunion sera préparé par le Secrétariat et distribué aux membres du Bureau pour observations et adoption par les voies usuelles de communication.

Point 3 de l'OdJ: Rapport du Secrétariat sur les activités menées au cours de la période novembre 2009 – mars 2010 (10h – 13h)

7. L'Administratrice chargée du PAM et Coordinatrice adjointe présentera le document UNEP/BUR/70/3 "*Rapport du Secrétariat sur l'état d'avancement des activités menées au cours de la période novembre 2009 – mars 2010*".
8. La réunion est appelée à formuler ses observations et à prendre note des progrès réalisés dans la mise en œuvre des activités ainsi que de leurs résultats.

Point 4 de l'OdJ: Rapport du Secrétariat sur les questions spécifiques (14h30 – 18h)

9. L'Administratrice en charge du PAM et Coordinatrice adjointe présentera le rapport du Secrétariat UNEP/BUR/70/4 sur les questions spécifiques.
10. Le Bureau sera invité à avoir un échange de vues sur un certain nombre de questions importantes, à savoir :

a) Mise en œuvre du Programme de travail 2010-2011 en relation avec le Programme de travail stratégique sur cinq ans

11. Le Secrétariat présentera au Bureau un tableau circonstancié des priorités essentielles proposées, autour desquelles l'ensemble du programme de travail du PAM sera mis en œuvre lors de l'exercice biennal, et notamment les principales réunions du PAM que l'Unité de coordination ou les composantes du PAM sont tenues d'organiser. Il présentera aussi les questions relatives à la planification et à l'harmonisation du système de rapports, précisera les tâches qui sont à accomplir et par qui au sein du système du PAM concernant la réalisation du programme de travail et ses prestations, ainsi que les tâches assignées aux composantes du PAM chefs de file ou autres. Le Secrétariat fera aussi des propositions concernant l'exécution des aspects financiers et budgétaires de la Décision IG 19/17 pour examen et orientations par le Bureau.

12. Le Bureau est appelé à avoir un échange de vues, à formuler des recommandations s'il y a lieu, et à prendre des décisions.

b) Projet de modèle d'Accord de pays pour les Centres d'activités régionales

13. Le Secrétariat informera le Bureau des progrès accomplis dans le processus de négociation et de la valeur ajoutée de cet exercice quant aux possibilités de rehausser la cohérence globale du système du PAM.

14. Le Secrétariat compte en outre informer le Bureau des informations en retour communiquées par les pays à la suite de la lettre adressée par le Secrétariat aux Ministres sur la question susmentionnée.

15. Le Bureau est invité à fournir un appui et des orientations sur les modalités garantissant une négociation qui permette éventuellement de conclure le plus rapidement possible et avec succès le processus.

c) Stratégie d'information & communication

16. Le Secrétariat partagera avec le Bureau les premières conclusions du rapport d'évaluation et des idées sur la marche à suivre, en particulier sur le processus visant à mener à bien l'évaluation et à appliquer la nouvelle stratégie d'information & communication.

17. Le Bureau est invité à faire part de ses vues, à formuler des recommandations s'il y a lieu, et à prendre des décisions.

d) Application de la Décision IG 17/6 sur l'approche écosystémique

18. Le Secrétariat présentera les avancées réalisées lors de la première réunion d'experts techniques sur l'application par le PAM de l'approche écosystémique, tenue à Rome les 8 et 9 avril 2010, et partagera avec le Bureau sa vision concernant la finalisation des étapes 3 et 4 de la feuille de route de l'approche écosystémique adoptée à Almeria en 2008 (évaluation du milieu marin et définition d'objectifs écologiques), assortie d'une proposition de processus, activités et calendrier. Le Secrétariat se propose aussi de suggérer, le cas échéant et sur la base des délibérations de la réunion du CEC, comment tirer parti des résultats du processus d'évaluation mené au titre de l'approche écosystémique dans l'élaboration du futur rapport sur l'état de l'environnement.

19. Le Bureau est invité à appuyer le processus, à formuler en retour ses observations et orientations s'il y a lieu, et à prendre des décisions.

e) Aires spécialement protégées d'importance méditerranéenne (ASPIMI) situées hors juridiction nationale

20. Le Secrétariat informera le Bureau des progrès enregistrés quant à l'identification de 13 aires situées au delà de la juridiction nationale qui pourraient répondre aux critères des ASPIM et, dans ce cadre, il demandera au Bureau d'autoriser l'organisation par le CAR/ASP d'une réunion extraordinaire de ses Points focaux chargée d'examiner les résultats de la première phase du projet ASPIM financé par l'UE et de planifier la deuxième phase d'application qui devrait être centrée sur un nombre restreint d'ASPIM potentielles.

21. Le Bureau est invité à débattre de la question, à appuyer la demande, à fournir des orientations s'il y a lieu, et à prendre des décisions.

f) Convention CDB 2010

22. Compte tenu de ce que 2010 est déclaré "Année de la biodiversité", eu égard aussi à la Déclaration de Marrakech et au Programme de travail du PAM sur la biodiversité et la gouvernance de la haute mer, le Secrétariat souhaiterait faire au Bureau une proposition concernant la nécessité d'assurer une participation forte du PAM à la CoP de la Convention sur la diversité biologique (CDB) prévue à Nagoya, grâce à une déclaration politique du Président du Bureau ou du Coordonnateur du PAM, ainsi qu'à l'organisation d'une manifestation parallèle sur la création d'aires marines protégées.

23. Le Bureau est invité à engager un débat, à fournir des orientations s'il y a lieu, et à prendre des décisions.

g) Processus de planification de l'adaptation au changement climatique

24. Le Secrétariat partagera avec le Bureau ses vues sur un éventuel processus d'élaboration d'un cadre régional sur l'adaptation au changement climatique au titre du programme de travail du PAM sur le changement climatique, du Projet FEM sur la variabilité climatique et de l'évaluation de la SMDD.

25. Le Bureau est invité à engager un débat, à fournir ses orientations s'il y a lieu, et à prendre des décisions.

h) Gouvernance régionale

26. Le Secrétariat fera part au Bureau des avancées de la coopération avec les acteurs régionaux concernés et partagera avec lui, dans l'esprit de la Déclaration de Marrakech, des idées concernant des actions coordonnées et la coopération qui pourraient être instaurées avec ces acteurs, en particulier les processus de l'UpM et de l'UE aux niveaux politique/institutionnel/programmatique et des projets, en vue d'assurer la synergie, de renforcer la complémentarité, la cohérence et le partage des responsabilités s'il y a lieu, sur la base des avantages comparatifs.

27. Le Bureau est invité à engager un débat, à fournir des orientations s'il y a lieu, et à prendre des décisions.

2^{ème} JOURNÉE: JEUDI 6 MAI 2010 (9h – 11h)

- i) Évaluation de la CMDD/SMDD
 - j) Mesures et programmes juridiquement contraignants de lutte contre la pollution
 - k) Stratégie GLOBALLAST MED
28. Le Secrétariat partagera avec le Bureau les questions suivantes:
- a) Proposition de processus et calendrier d'évaluation de la mise en œuvre de la SMDD
 - b) Éléments et calendrier de l'élaboration des nouveaux plans régionaux/mesures juridiquement contraignants dans le cadre du Protocole "tellurique"
 - c) Processus et calendrier de l'élaboration de la Stratégie méditerranéenne sur les eaux de ballast.
29. Le Bureau est invité, après délibérations, à fournir au Secrétariat des orientations s'il y a lieu, et à prendre des décisions.

Point 5 de l'OdJ: Questions diverses

30. La réunion examinera toutes autres questions qui pourraient être soulevées. Au moment de l'établissement du présent ordre du jour annoté, le Secrétariat n'avait aucune question à inscrire au titre de ce point.

Point 6 de l'OdJ: Conclusions et décisions (11h15 – 13h)

31. Le Secrétariat soumettra pour adoption un relevé de décisions. Le rapport de la réunion sera transmis aux membres du Bureau à un stade ultérieur pour adoption.

Point 7 de l'OdJ: Clôture de la réunion

32. La clôture de la réunion sera prononcée par le Président du Bureau, le jeudi 6 mai 2010 à 13 heures.

EMPLOI DU TEMPS

Mercredi 5 mai 2010			
9h	1) Ouverture de la réunion 2) Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux	Président du Bureau	Documents de travail UNEP/BUR/70/1 UNEP/BUR/70/2
10h – 13h	3) Rapport du Secrétariat sur l'état d'avancement des activités menées au cours de la période novembre 2009 – mars 2010	Administratrice chargée du PAM, Bureau	Document de travail UNEP/BUR/70/3
14h30 – 18h	4) Rapport du Secrétariat sur les questions spécifiques (points a, b, c, d, e, f, g, h)	Administratrice chargée du PAM, Bureau	Document de travail UNEP/BUR/70/4
Jeudi 6 mai 2010			
9h– 11h	4) Rapport du Secrétariat sur les questions spécifiques (suite : points i, j, k) Dates et lieu de la prochaine réunion du Bureau 5) Questions diverses	Administratrice chargée du PAM Bureau Bureau	Document de travail UNEP/BUR/70/4
11h15 – 13h	6) Conclusions et décisions 7) Clôture de la réunion	Président du Bureau et Secrétariat Président du Bureau	Projet de décisions (au cours de la réunion)

Note:

Pauses café: 11h – 11h15 et 16h – 16h15

Pause déjeuner: 13h-14h30